



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apprentissage

Question écrite n° 79430

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la baisse significative du nombre de jeunes choisissant la voie de l'apprentissage. Deux études publiées au début du mois de février 2015, issues des services statistiques du ministère du travail, et des services statistiques du ministère de l'éducation nationale établissent un bilan particulièrement négatif. En 2013, le nombre d'apprentis a fléchi de 3,1 % par rapport à 2012. Les entrées en apprentissage ont baissé de 6,5 %. Ainsi, c'est 8 500 élèves de moins qui ont choisi l'apprentissage sur cette période. Pourtant, ailleurs en Europe, l'apprentissage est une voie porteuse, dynamique et attractive. Elle est synonyme d'insertion et d'emploi. Au Danemark, un jeune sur cinq est en apprentissage, en Allemagne c'est un jeune sur quatre. Malheureusement, en France, seulement un jeune sur huit trouve un attrait à ces formations. Or l'apprentissage est une filière clef. Sept jeunes sur dix ayant choisi la voie de l'apprentissage trouvent un travail l'année suivant l'obtention de leur diplôme. Alors que les deux études citées précédemment suggèrent une désaffection accrue des jeunes et de leurs familles pour l'apprentissage, il nous appartient de relancer cette voie d'orientation prometteuse pour de nombreux élèves. Face à ce triste constat, il lui demande donc, au-delà des effets d'annonce, quelles sont les réelles mesures envisagées par le Gouvernement pour favoriser et dynamiser les filières de l'apprentissage.

Texte de la réponse

A l'issue de la Grande conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014 et des Assises du 19 septembre 2014, il a été décidé d'agir en faveur de l'apprentissage en mobilisant un ensemble de leviers, notamment identifiés dans le rapport des inspections générales, « Les freins non financiers au développement de l'apprentissage » (mars 2014). Dans le cadre de cette politique nationale, la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a fixé l'objectif de 60 000 apprentis en lycée public à l'horizon 2017. Depuis, de nombreuses actions ont été menées, aussi bien au niveau national qu'académique. Elles portent sur l'amélioration de l'information des élèves et des familles dans le processus d'orientation, une meilleure prise en compte de l'apprentissage dans l'affectation, la formation des personnels et le développement de l'apprentissage en établissement public local d'enseignement (EPL). A partir de la rentrée scolaire 2015, les élèves de collège et de lycée, dès la classe de sixième, pourront, dans le cadre de leur « parcours Avenir », découvrir un panel de métiers et les différentes voies de formation permettant d'y accéder, y compris par l'apprentissage. Pour mieux faire connaître l'apprentissage aux professionnels de l'éducation nationale qui conseillent les collégiens, un parcours de formation en ligne a été réalisé à destination des professeurs principaux de classe de troisième et des conseillers d'orientation-psychologues. L'outil d'affectation informatisé des élèves après la classe de troisième (Affelnet) a connu des évolutions récentes qui permettent désormais aux élèves qui souhaitent s'orienter vers l'apprentissage d'en émettre le souhait au moyen de vœux dits « de recensement ». Cette pratique devrait être généralisée pour la prochaine campagne d'affectation. D'ores et déjà, huit académies proposent, à titre expérimental, près de 3 000 places en centre de formation d'apprentis (CFA) via cet outil. Un bilan sera tiré de ces expérimentations pour déterminer les autres améliorations à apporter à l'outil Affelnet afin de mieux l'adapter aux spécificités réglementaires et calendaires d'une offre de formation en

apprentissage, tout en assurant une affectation en lycée professionnel en l'absence de contrat d'apprentissage. Pour développer l'apprentissage dans les EPLE, le ministère organise un ensemble d'actions spécifiques, en complément de l'ensemble des mesures issues des Assises de l'apprentissage. Il s'agit notamment d'une instruction de la ministre aux recteurs d'académie du 16 septembre 2014 portant sur les stratégies académiques et de l'organisation de deux séminaires nationaux à destination des cadres académiques. De plus, outre le parcours de formation en ligne, sur la plate-forme M@gistère, destiné aux professeurs principaux de classe de troisième et aux conseillers d'orientation-psychologues, deux cycles de formation sont en cours d'élaboration, l'un relatif à la pédagogie de l'alternance, est destiné aux enseignants intervenant dans les formations par apprentissage, l'autre, à destination des inspecteurs et des proviseurs, offrira des modules de formation portant sur l'apprentissage et sur l'ingénierie de mise en place de formations en apprentissage. Un guide « Enseigner en apprentissage » a été conçu par le Centre national de ressources pour l'alternance en apprentissage (CNRAA) et est disponible depuis novembre 2014. Afin de favoriser l'insertion professionnelle la plus rapide des lauréats aux examens professionnels tout au long de l'année, une instruction de la ministre aux recteurs d'académie de mettre en oeuvre des sessions supplémentaires d'examen par rapport à la traditionnelle session du mois de juin. Les examens concernés et les publics visés seront déterminés au plus près des réalités économiques et sociales des territoires. Si cette disposition cible particulièrement les publics adultes (VAE et formation continue), elle concerne aussi les candidats issus de la formation initiale, notamment les candidats apprentis ou à ceux qui auront bénéficié d'une durée complémentaire de formation qualifiante.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79430

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3538

Réponse publiée au JO le : [8 septembre 2015](#), page 6860